

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE SAINTE-SAVINE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : ANDRÉ VAN COMPERNOLLE

Par arrêté AH_2026_0101, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Sainte-Savine.
L'enquête publique aura lieu du 21 août à 09h00 au 21 septembre 2026 à 19h00, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Par décision du 23 avril 2026, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur André VAN COMPERNOLLE en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Francis SONGY en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- Le rapport de présentation
- Le règlement écrit
- Les pièces annexes du Règlement Local de Publicité
- Les pièces annexes liées à la procédure
- L'arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

Horaires d'ouverture de la mairie de Sainte-Savine	Permanences du Commissaire Enquêteur
Lundi : 08h30-18h00 Mardi : 08h30-12h00 et 13h00-17h00 Mercredi : 08h30-12h00 et 13h30-17h00 Jeudi : 08h30-12h00 et 13h00-17h00 Vendredi : 08h30-12h00 et 13h00-17h00	Vendredi 21 août 2026 : 09h00-12h00 Samedi 12 septembre 2026 : 09h00-12h00 Lundi 21 septembre 2026 : 16h00-19h00

Des observations et propositions pourront être déposées sur le registre papier ou en ligne pendant toute la durée de l'enquête.
Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : plui@troyes-cm.fr avec comme objet "Enquête publique RLP Sainte-Savine - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de Sainte-Savine.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Sainte-Savine. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. Le dossier mis à disposition en version papier et celui publié via l'application XENQUETES seront identiques, tant en ce qui concerne les pièces composant le dossier d'enquête que les observations recueillies au cours de l'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Sainte-Savine, au siège de Troyes Champagne Métropole et à la préfecture de l'Aube, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Sainte-Savine, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite, soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.